ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PAC

Question orale n° 112

Texte de la question

M. Jacques Barrot demande à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche quelles sont les dispositions envisagées dans le cadre des négociations agricoles européennes pour assurer l'avenir de l'agriculture de montagne. Il lui expose que la perspective d'une baisse du lait, même assortie d'une prime vache allaitante, ne saurait résoudre le problème de la moyenne montagne. Par ailleurs, les activités d'engraissement ne sont pas envisageables en raison de l'éloignement des zones céréalières. La nouvelle prime spéciale bovin mâle n'a donc pas d'intérêt pour les zones de montagne. Enfin, le marché du jeune veau de lait risque de se trouver perturbé par les interventions prévues sur le marché de la viande. En outre, il lui demande s'il peut apaiser les craintes de ceux qui redoutent que l'indemnité spéciale montagne soit progressivement gérée comme une aide agri-environnementale comme l'ont été certaines aides dont les modalités de gestion ont abouti à l'exclusion d'une partie importante d'exploitants. Pourtant, la présence d'exploitations agricoles en nombre suffisant, l'orientation des productions de montagne vers la qualité sont des chances à ne pas négliger pour l'avenir de l'espace français et européen. Il lui demande si le Gouvernement entend faire prévaloir les intérêts de la moyenne montagne française, qui redoute les effets pervers d'un plan européen ne prenant pas en compte les spécificités de ces régions de montagne dont l'élevage extensif orienté actuellement vers des produits de qualité devrait pourtant retenir l'intérêt de la Commission européenne.

Texte de la réponse

M. le président. M. Jacques Barrot a présenté une question, n° 112, ainsi rédigée:
«M. Jacques Barrot demande à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche quelles sont les dispositions envisagées dans le cadre des négociations agricoles européennes pour assurer l'avenir de l'agriculture de montagne. Il lui expose que la perspective d'une baisse du lait, même assortie d'une prime vache allaitante, ne saurait résoudre le problème de la moyenne montagne. Par ailleurs, les activités d'engraissement ne sont pas envisageables en raison de l'éloignement des zones céréalières. La nouvelle prime spéciale bovin mâle n'a donc pas d'intérêt pour les zones de montagne. Enfin, le marché du jeune veau de lait risque de se trouver perturbé par les interventions prévues sur le marché de la viande. En outre, il lui demande s'il peut apaiser les craintes de ceux qui redoutent que l'indemnité spéciale montagne soit progressivement gérée comme une aide agri-environnementale comme l'ont été certaines aides dont les modalités de gestion ont abouti à l'exclusion d'une partie importante d'exploitants. Pourtant, la présence d'exploitations agricoles en nombre suffisant, l'orientation des productions de montagne vers la qualité sont des chances à ne pas négliger pour l'avenir de l'espace français et européen. Il lui demande si le Gouvernement entend faire prévaloir les intérêts de la moyenne montagne française, qui redoute les effets pervers d'un plan européen ne prenant pas en compte les spécificités de ces régions de montagne dont l'élevage extensif orienté actuellement vers des produits de qualité devrait pourtant retenir l'intérêt de la Commission européenne.»
La parole est à M. Jacques Barrot, pour exposer sa question.
M. Jacques Barrot. Dans la perspective de l'adoption du projet de règlement de la politique agricole commune, qui - d'après ce que l'on en dit - devrait être connu à la fin mars, je souhaite avoir quelques précisions sur l'état

de la préparation, à propos particulièrement de l'avenir de nos zones de montagne.
L'agriculture des zones de montagne et du Massif central, en particulier, se trouve aujourd'hui un peu à la croisée des chemins. Depuis un certain nombre d'année, nous avons vu des agriculteurs, souvent jeunes, se hisser à un niveau de production incontestable, marqué par une attention à la qualité. Nous avons même retrouvé un espoir certain en voyant les départements se doter, au fur et à mesure, de plans d'installation de jeunes agriculteurs prévoyant le maintien d'un maillage d'exploitations agricoles indispensable à une montagne vivante.
Nous avons cependant quelques inquiétudes.
D'abord, quelles sont les perspectives en matière de baisse des prix du lait, du prix de la viande ? Les exploitations du Massif central notamment ne résisteraient pas à une baisse trop importante des prix institutionnels. Quel est sur ce sujet décisif l'approche du gouvernement français ?
Ensuite, les compensations annoncées pour ces baisses peuvent, dans certaines régions, notamment dans une qui vous est chère, monsieur le secrétaire d'Etat à la coopération, s'avérer opérantes mais dans le Massif central, elles risquent de ne pas répondre au problème. Une prime à la vache allaitante peut être coûteuse sans pour autant compenser les pertes.
L'augmentation de la prime au jeune bovin mâle ne profiterait pas nécessairement - et probablement pas du tout - à l'économie des zones d'élevage extensif, trop éloignées des bassins céréaliers pour faire de l'engraissement et tirer avantage de cette nouvelle aide. Dans le même temps, la production de jeunes veaux de boucherie se trouverait menacée, privant les exploitations de montagne d'un revenu complémentaire appréciable.
En outre, troisième inquiétude, nous craignons que les aides à l'animal ne soient privilégiées par rapport aux aides à la surface. Les aides à l'animal risquent de favoriser les régions d'agriculture intensive où le chargement à l'hectare est élevé. Une politique de montagne ne doit-elle pas comporter, pour les surfaces fourragères entretenues par des animaux, les primes qui aillent plus loin que l'actuelle prime à l'herbe ?
Enfin, quatrième préoccupation, comment éviter la dérive d'une indemnité spéciale montagne désormais conçue comme une simple mesure d'accompagnement de la PAC et non comme la compensation d'un handicap, ce qu'elle était à l'origine ? Avec une ISM gérée sur la base d'impératifs agro-environnementaux trop complexes, nous finirions par tomber dans une agriculture suradministrée.
M. le ministre de l'agriculture a affirmé à plusieurs reprises sa volonté d'éviter le divorce entre, d'un côté, une zone très productive mais souffrant de problèmes environnementaux et, de l'autre, un territoire très faiblement occupé mais qui coûterait cher à entretenir; il a rappelé son son souci de préserver l'identité de l'agriculture européenne. Il semble que les chefs d'Etat à Luxembourg soient allés dans le même sens. Mais qu'en sera-t-il sur le plan concret ? Il n'y aurait pas divorce si l'Union européenne instituait de nouvelles différences de traitement entre une agriculture intensive, encouragée et soutenue comme une activité réellement productrice, et une agriculture extensive réduite à l'état d'activité de subsistance. Comment pouvons-nous attirer dans ces régions des agriculteurs jeunes et compétents s'ils se trouvent réduits à la condition de citoyens assistés et n'ont pas le sentiment d'exercer une profession où l'on s'efforce de relever des défis, où l'on participe réellement à une action de production de qualité ?
Voilà pourquoi, monsieur le secrétaire d'Etat, j'ai tenu à vous rappeler cette inquiétude, largement partagée par ceux qui se sont trouvés les témoins des grands efforts entrepris par les professions agricoles ces dernières années, notamment dans les zones de montagne. Je vous remercie d'avance de vos informations et peut-être aussi des apaisements que vous pourrez me donner.
M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à la coopération et à la francophonie.
M. Charles Josselin, secrétaire d'état à la coopération et à la francophonie. Monsieur le député, M. Le Pensec, ministre de l'agriculture et de la pêche, retenu à Bruxelles pour un conseil des ministres, m'a demandé de vous lire cette réponse - et c'est heureux, car l'érosion du Massif armoricain est trop avancée pour faire de moi un spécialiste de l'agriculture de montagne, même si les dossiers agricoles ne me sont pas totalement étrangers. (Sourires.)
L'agriculture de montagne, vous l'avez rappelé avec raison, joue un rôle irremplaçable dans l'équilibre économique, social et environnemental de ces régions par nature fragiles.
Cette agriculture est fortement dépendante de l'élevage, à travers la production de lait, bien sûr, mais aussi de viande. Une telle spécialisation la rend particulièrement sensible aux orientations fondamentales qui seront choisies pour l'agriculture européenne, car les discussions qui s'ébauchent à Bruxelles en vue de la réforme de la PAC concernent en tout premier lieu ces deux secteurs pour lesquels les premières propositions de la

Commission sont, à nos yeux, particulièrement déséquilibrées.
Le ministre de l'agriculture et de la pêche a eu l'occasion de le dire, et de se faire entendre, lors de la préparation du conseil européen de décembre dernier: avant tout autre objectif, la réforme que nous engageons doit tendre à affirmer l'identité de l'agriculture européenne, c'est-à-dire une agriculture multifonctionnelle, tout à la fois performante et respectueuse de l'environnement, compétitive et gestionnaire de l'espace.
C'est en mettant cette ambition au coeur de la réforme de la politique agricole commune que nous pourrons pérenniser et développer l'agriculture européenne dans toute sa diversité et ce disant, nous pensons en particulier à l'agriculture de montagne. Or il est clair que les propositions de la Commission, en raison même de leur uniformité, ne peuvent répondre à la spécificité de ce type d'agriculture. En effet, la baisse des prix de toutes les productions, même compensée, n'est pas une solution à tous les problèmes.
S'agissant de la viande bovine, nous savons que les répercussions du prix payé au producteur sur le prix à la consommation sont lentes et faibles; une baisse des prix ne se traduirait donc pas nettement par une hausse de la consommation. Pour ce qui concerne le lait, il paraît tout à fait contradictoire de baisser les prix alors que l'on maintient les quotas.
D'une manière générale, le Gouvernement estime que les compensations prévues par la Commission pour contrebalancer les pertes sur les prix ne sont ni suffisantes ni équitables, que ce soit entre secteurs ou entre régions.
Il est indispensable, en particulier, de rétablir l'équilibre en faveur de l'élevage allaitant et de lui assurer une juste redistribution pour sa contribution à l'occupation du territoire. Pour ce faire, les primes à l'élevage bovin doivent être liées, au moins en partie, aux hectares de pâturage qui servent à l'alimentation des animaux.
En poursuivant l'ensemble des négociations communautaires des mois prochains, soyez assuré que le ministre de l'agriculture et de la pêche aura tout particulièrement à l'esprit l'image de nos pâturages et de nos montagnes.
J'ajoute enfin que, dans le cadre de la loi d'orientation agricole en préparation, le contrat territorial d'exploitation que nous voulons mettre en place est précisément destiné à prendre en compte les spécificités des différentes régions dans la politique agricole. Le Parlement aura donc, monsieur le député, l'occasion de débattre très largement de cet aspect avant l'été.
M. le président. La parole est à M. Jacques Barrot.
M. Jacques Barrot. Je vous remercie, monsieur le secrétaire d'Etat, d'avoir bien voulu répondre au nom de M. Le Pensec. Je vous remercie aussi d'avoir souligné la volonté de la France de ne pas s'incliner devant des propositions qui procèdent d'une approche par trop uniforme, tant il est vrai que l'uniformité peut devenir, dans certains cas, la pire des injustices et créer bien des effets pervers.
Je tiens à insister encore sur la détermination des élus de montagne sur ce dossier. Et puisque Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement vient de nous rejoindre, je veux rappeler que l'aménagement du territoire ne peut être porté que par des femmes et des hommes ayant le sentiment de servir leur pays dans le plein sens du terme et de rester des producteurs de richesses, au sens plein, même si celles-ci doivent dorénavant être marquées davantage du sceau de la qualité que de celui de la quantité. Il faut que ce débat avance. J'ai moi-même écrit au président Santer, à la veille de Noël, je n'ai toujours pas reçu de réponse. J'ai bien l'intention, avec plusieurs de nos collègues, de me rendre à Bruxelles pour bien faire savoir que l'enjeu, c'est l'avenir d'un pays qui nous est cher, et que nous ne sommes pas prêts à accepter une abdication au nom de la mondialisation. Celle-ci exige tout au contraire une approche très diversifiée des territoires, si l'on veut que l'économie reste au service de l'homme.
M. Patrice Martin-Lalande. Très bien !

Données clés

Auteur : M. Jacques Barrot
Circonscription : Haute-Loire (1re circonscription) - Union pour la démocratie française
Type de question : Question orale
Numéro de la question : 112
Rubrique : Élevage
Ministère interrogé : agriculture et pêche
Ministère attributaire : agriculture et pêche

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QOSD112

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 14 janvier 1998, page 242
Réponse publiée le : 21 janvier 1998, page 379
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 14 janvier 1998